

## Mise en valeur des espaces riverains de Montmagny

<b>THÈME</b>	Mise en valeur et accessibilité / Aménagement du littoral
<b>LOCALISATION</b>	Ville de Montmagny
<b>PROMOTEUR</b>	Société d'aménagement et de conservation des oiseaux migrateurs de Montmagny (SACOMM)
<b>IMPLICATION DE LA ZIP</b>	Appui et soutien

### OBJECTIF À LONG TERME DU PROJET

Favoriser l'accès gratuit aux rives du fleuve St-Laurent à la hauteur de la ville de Montmagny.

### PROBLÉMATIQUE

En dépit de sa localisation privilégiée en bordure du fleuve St-Laurent, la ville de Montmagny n'a que très peu d'accès aux espaces riverains, les terres qui bordent le fleuve étant de tenure privée. C'est l'une des raisons qui explique que les citoyens de Montmagny et les visiteurs fréquentent assidûment le quai de Montmagny. Le quai est un endroit privilégié pour observer la Grande Oie des neiges à l'automne, dans son habitat naturel et à de courtes distances, ce qui constitue depuis longtemps la marque de commerce de la ville de Montmagny, « Capitale de l'Oie blanche », auprès des touristes. L'achalandage est particulièrement élevé pendant le Festival de l'Oie blanche en octobre, ce qui suscite parfois la colère des résidents du secteur.



Afin d'offrir de nouveaux sites pour l'observation, la ville de Montmagny a aménagé en 2000 le « Sentier de l'Oie blanche », un sentier urbain de 3,5 kilomètres, qui conduit l'observateur d'oiseaux depuis « Place Festival » jusqu'au Centre des migrations. Toutefois, ce sentier

n'est nullement situé en milieu naturel, car il parcourt les rues de la ville de Montmagny et un champ agricole aménagé pour les oies. De plus, ce sentier est situé loin du fleuve et donc, n'augmente pas le nombre d'accès au fleuve.

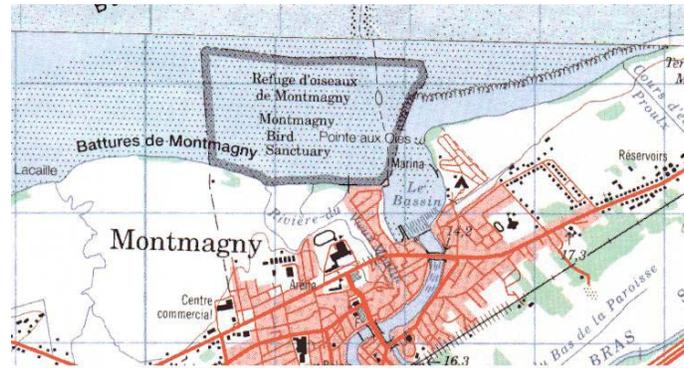
### DESCRIPTION DU PROJET

La Société d'aménagement et de conservation des oiseaux migrateurs de Montmagny (SACOMM) a identifié deux sites qui permettraient de prolonger le « Sentier de l'Oie blanche » en bordure du fleuve St-Laurent, de façon à créer de nouveaux accès au fleuve et d'augmenter à six kilomètres la longueur totale du sentier.

Le premier secteur est constitué de la rive nord-est du « Bassin de Montmagny », à partir de la Place des migrations jusqu'au parc vert de la Pointe-aux-Oies. Le « Bassin de Montmagny » est le plan d'eau formé par l'embouchure de la rivière du sud sur le fleuve Saint-Laurent en aval de la chute et est soumis aux marées. La rive nord-est est un endroit privilégié pour l'observation des oiseaux à de courtes distances. Toutefois, jusqu'à tout récemment, la Pointe-aux-Oies n'était accessible que par le Camping de la Pointe-

aux-Oies, moyennant le paiement d'un droit d'accès. Des aménagements réalisés par la SACOMM en collaboration avec la ville de Montmagny, ont permis de développer un accès gratuit à la plus grande partie de la rive nord-est du bassin.

Le secteur ouest s'étend à partir de « Place Festival » jusqu'à la Pointe-à-la-Caille. Le secteur de la Pointe-à-la-Caille revêt une valeur patrimoniale pour les citoyens de Montmagny, puisque c'est à cet endroit que s'établirent les premiers habitants de la seigneurie, vers la fin du 17<sup>ième</sup> siècle. Ces derniers étaient attirés par les terres basses et fertiles en bordure du fleuve, qui se prêtent facilement à l'agriculture. Ces terres correspondent au marécage côtier de Montmagny et se situent au-dessus de la limite des hautes eaux. Depuis plusieurs années, les chasseurs de sauvagine utilisent un sentier sur le marécage côtier, pour accéder aux marais à scirpe ou battures de Montmagny à marée basse. Au printemps et à l'été, ce secteur offre un point de vue sans pareil sur le paysage et les oiseaux.



Deux phases ont déjà été complétées :

Phase I : 2001 - 2002

- Rive nord-est du bassin de Montmagny : Négociations avec la ville pour assurer l'accès au parc vert de la Pointe-aux-Oies, aménagement du sentier, construction d'un poste d'observation, amélioration de la Place des Migrations;
- Marécage côtier et Pointe-à-la-Caille : Réaménagement du sentier avec une pelle mécanique.

Phase II : 2002

- Rive nord-est du bassin : Construction de trois belvédères (postes d'observation), installation d'une signalisation (incluant des panneaux d'information et de bienvenue);
- Marécage côtier et Pointe-à-la-Caille : Nettoyage du sentier, compactage - nivelage du sentier, construction de cinq belvédères pour faciliter l'observation, installation d'une signalisation.

La phase III du projet consiste à établir un nouveau sentier pédestre près du fleuve, qui permettra de relier le sentier urbain aménagé par la ville au sentier du marécage côtier. La ville de Montmagny est propriétaire des terrains visés. Voici les principales étapes du projet :

- 1- Développer une concertation avec la ville de Montmagny et les partenaires, de façon à déterminer le tracé du sentier qui reliera le sentier du marécage côtier et le sentier urbain;
- 2- Concevoir un plan d'aménagement pour ce tronçon du sentier;
- 3- Obtenir les autorisations nécessaires;
- 4- Construire le sentier et des belvédères pour l'observation;
- 5- Installer une signalisation, des panneaux d'information et des panneaux de bienvenue;
- 6- Produire un outil de communication (dépliant) pour promouvoir le sentier, indiquer les points d'accès et informer les visiteurs.

## FAISABILITÉ

Le projet répond à une volonté locale de développer de nouveaux accès au fleuve. Il s'inscrit aussi dans le cadre du projet « Restauration et aménagement du bassin de Montmagny ». Certaines autorisations des

ministères de l'environnement du Québec et de Pêches et Océans Canada seront probablement nécessaires à la réalisation du projet.

**PARTENAIRES POTENTIELS**

- Ville de Montmagny;
- MRC de Montmagny;
- Office du tourisme de la Côte-du-Sud;
- Festival de l'oie blanche;
- Centre des migrations.

**COÛTS DE RÉALISATION**

À déterminer

**ÉCHÉANCE DU PROJET (phase III)**

Étapes				
1				
2				
3				
4				
5				
6				
mois	Hiver 2003	Printemps 2003	Été 2003	Automne 2003

**INDICATEURS D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF**

- Longueur des sentiers établis;
- Nombre de belvédères construits;
- Nombre de signalisations installées;
- Nombre d'outils de communication diffusés ;
- Nombre de personnes qui utilisent les secteurs aménagés;

**RÉFÉRENCES COMPLÉMENTAIRES**

CARON, E. Mars 2001. Protection et mise en valeur des espaces riverains de Montmagny. Version finale. Pour la Société d'aménagement et de conservation des oiseaux migrateurs de Montmagny. 51 pp. + annexes.

NORAM Experts-Conseils. Août 2000. Projet de restauration et de mise en valeur du bassin de la rivière du Sud – Étude de définition de projet. Pour la ville de Montmagny. 69 pp. + annexes.